

PROGRAMME D'AIDE DIRECTE (DAP) LIGNES DIRECTRICES DE HARARE 2024-25

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'AIDE DIRECTE ?

Le programme d'aide directe (DAP) est un programme de petites subventions financé par le budget d'aide australien. Il permet de travailler avec des communautés locales dans les pays en voie de développement sur des projets qui réduisent la pauvreté et réalisent un développement durable compatible avec l'intérêt national de l'Australie. Le DAP finance des projets de développement communautaire et local qui produisent des résultats directs, immédiats, tangibles et à fort impact pour les communautés bénéficiaires.

QUI PEUT POSTULER ?

Le financement du DAP est disponible sur une base non lucrative pour les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations engagées dans des activités de développement dans les pays d'accréditation de l'ambassade éligibles à l'aide publique au développement : le Zimbabwe, la Zambie, le Malawi, la République démocratique du Congo et la République du Congo.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES AU SOUTIEN DU DAP ?

Les domaines thématiques prioritaires pour l'année DAP 2024 comprennent:

- l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale ;
- le changement climatique et la protection de l'environnement ;
- l'équité et les droits des personnes handicapées ;
- l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), y compris la résilience à la sécheresse ;
- la réduction de la pauvreté et le développement rural ;
- les soins de santé ;
- l'éducation ; et
- les droits de l'homme et la gouvernance.

Les candidats peuvent demander un financement pour des projets de développement dans d'autres domaines thématiques.

Les demandes compétitives devront :

- aborderont plusieurs domaines thématiques dans un seul projet ;
- soutenir les communautés vulnérables et marginalisées ;
- exprimer clairement les changements positifs et l'impact qui résulteront de la mise en œuvre du projet ; et
- offrir à l'ambassade d'excellentes opportunités de diplomatie publique.

Les projets doivent être autonomes et assortis d'un calendrier précis. Les activités dans lesquelles la communauté bénéficiaire apporte une contribution significative en termes de main-d'œuvre, de matériel ou de fonds, qui servent de catalyseur pour un développement supplémentaire de la

communauté ou de modèle pour des développements similaires ailleurs et/ou qui ont des liens directs avec l'Australie seront également les bienvenues.

Il n'y a pas de montant minimum pour un projet du DAP, mais le maximum est de 60 000 AUD (ou l'équivalent en USD).

Les activités peuvent se dérouler sur une période maximale de deux ans à compter de la date de signature de la convention de subvention.

Toutes les candidatures doivent être accompagnées d'un budget de projet entièrement chiffré. **Un budget détaillé est requis et doit être étayé par deux devis pour tout poste budgétaire compris entre 700 et 7 000 USD et par trois devis pour les montants supérieurs à 7 000 USD.**

Deux personnes de référence sont requises. Les personnes de référence ne peuvent pas faire partie de l'organisation candidate ou d'une organisation qui a tout à gagner du projet proposé.

Des documents supplémentaires peuvent être joints si nécessaire. Toutefois, les candidats sont vivement encouragés à être concis. L'Ambassade demandera des informations supplémentaires si nécessaire.

Les propositions doivent être clairement définies et comporter des résultats spécifiques. Les propositions seront examinées sur la base des éléments suivants :

- le coût et les avantages de la proposition en termes de développement ;
- la solidité des objectifs et de la conception du projet ;
- la durabilité des résultats ;
- l'aspect pratique des modalités de mise en œuvre proposées ;
- la prise en compte et l'approche du demandeur en matière de gestion des risques, y compris la protection de l'enfance, la gestion financière, la fraude, le terrorisme et la protection de l'environnement ; et
- la compatibilité de la proposition avec les objectifs du programme d'aide directe.

LES DÉPENSES ET LES COÛTS NON ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT PAR LE DAP

Les dépenses et coûts suivants ne peuvent pas être financés par le DAP :

- les frais de fonctionnement, les frais généraux et les frais administratifs (salaires du personnel, indemnités, loyer des bureaux, factures de services publics, etc) ;
- les ateliers et les dépenses associées (par exemple, location de salle, nourriture/boissons, audio/vidéo, etc) ;
- les subventions en espèces ou les systèmes de microcrédit ou les projets qui impliquent un retour d'argent ;
- les entreprises commerciales ou les activités privées à but lucratif ;
- l'achat d'actifs importants, par exemple des véhicules ou des terrains ;
- les voyages d'études en Australie ou à l'étranger
- les voyages internationaux ;
- le parrainage de grands tournois sportifs ou de manifestations culturelles qui ne présentent pas d'avantages évidents en termes de développement ;
- les honoraires de consultants ;
- les projets de construction qui utilisent de l'amiante ou d'autres matériaux dangereux pour la santé humaine ;
- le soutien direct aux gouvernements ;
- le parrainage d'événements de défense, de collecte de fonds ou de commémoration ;

- l'aménagement paysager et d'autres travaux cosmétiques autour des places publiques et d'autres bâtiments publics ;
- les projets menés par des organisations multilatérales telles que les agences des Nations Unies ; et
- les composantes petites/discrètes d'un projet plus vaste géré par une organisation multilatérale.

Les candidatures qui demandent un financement pour ces dépenses ne seront pas prises en considération.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE

Le formulaire de candidature du DAP doit être rempli par le candidat en ligne lorsqu'une période de demande officielle a été ouverte. **Veillez noter que le formulaire n'est accessible que lorsqu'une période de demande est ouverte.**

L'ouverture du prochain période de demande sera annoncée sur le site web de l'ambassade et sur les autres médias sociaux de l'ambassade. Veuillez noter que les cycles de candidature sont généralement ouverts pendant une période de trois semaines. .

Pour l'exercice financier 2024-25, la période de demande sera ouvert du 24 juin 2024 au 14 juillet 2024. Les candidatures tardives ne seront pas acceptées. Veuillez à cliquer sur le bouton de soumission dans le portail de candidature pour vous assurer que nous recevons votre candidature.

Si vous rencontrez des difficultés techniques pour accéder au formulaire de candidature en ligne pendant le cycle de candidature ou si vous avez des questions sur le DAP, veuillez envoyer un courriel à DAP.Harare@dfat.gov.au pour obtenir de l'aide.

APRÈS LA SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

Les demandes de financement du DAP sont examinées par le coordinateur DAP. Les projets présélectionnés sont ensuite examinés par le comité du DAP. Les projets approuvés par le comité sont recommandés à l'ambassadeur pour approbation finale. Le processus d'évaluation commence après la clôture de chaque cycle et dure généralement deux ou trois mois, en fonction du nombre de demandes reçues.

Tous les candidats seront contactés pour connaître la suite donnée à leur candidature. En raison du nombre élevé de candidatures que nous recevons, nous ne sommes pas en mesure de fournir un retour d'information individualisé aux candidats non retenus.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Les candidats retenus devront rendre compte de la mise en œuvre et fournir un acquittement financier conformément aux accords de financement du DAP individuels.